



République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MIEUSSY

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
3 avril 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Publication sur le site internet le 10 avril 2025

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025-01-01	Approbation du compte de gestion – Exercice 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-01-02	Approbation du compte administratif – Exercice 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-01-03	Affectation du résultat – Exercice 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-01-04	Vote du budget primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-01-05	Vote des subventions aux associations 2025	Adoptée à l'unanimité

Fait à Mieussy, le 10 avril 2025

*Liste affichée en mairie et publiée sur
le site internet le 10 avril 2025*

COMMUNE DE MIEUSSY

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

3 avril 2025

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heure trente
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Régis
FORESTIER, Président,

Date de convocation : 28/03/2025

Présents : Régis FORESTIER, Sophie CURDY, Séverine DESESQUELLES, Annie
BAUD, Nicolas JACQUARD, Nathalie GILSON

Absents : Lucie LEFEVRE, Nathalie GONCALVES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public
(Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en
dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du
Conseil d'administration qui peut ainsi constater la stricte concordance de
celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à
l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant la présentation du Compte de Gestion 2024 du CCAS ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses ainsi que le
résultat de clôture sont concordantes ;

Après exposé et avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,
A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le
comptable du Trésor Public pour le budget du CCAS, tel qu'annexé
à la présente délibération, visé et certifié conforme par
l'ordonnateur ;
- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni
réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2025

La Secrétaire

Sophie CURDY



Le Président,

Régis FORESTIER

Nombre de membres :

- **En exercice** : 8

- **Présents** : 6

- **Absents** : 2

- **Votants** : 6

Délibération n° 2025-01-01

Objet : Approbation du compte de
gestion - Exercice 2024 - du CCAS

COMMUNE DE MIEUSSY

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

3 avril 2025

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heure trente
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Régis
FORESTIER, Président,

Date de convocation : 28/03/2025

Présents : Régis FORESTIER, Sophie CURDY, Séverine DESESQUELLES, Annie
BAUD, Nicolas JACQUARD, Nathalie GILSON

Absents : Lucie LEFEVRE, Nathalie GONCALVES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif constitue
l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du
compte de gestion du comptable public.

Monsieur le Président présente le compte administratif communal 2024 tel
qu'il figure au document joint en annexe, qui présente les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT		DE	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
7 771,24 €	7 160,90 €		0 €	0 €
Résultat d'exécution 2024 : - 610,34 €			Total = 0 €	

Le Compte Administratif 2024 du budget du CCAS de la commune de
MIEUSSY étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier
principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2024, il est proposé
au Conseil d'administration de l'approuver.

M. le Président se retire de la salle du conseil.

*VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales
prescrivant le retrait du Président lors du vote du compte administratif,
Monsieur le Président Régis FORESTIER sort de la salle pour le vote du compte
administratif 2024*

*Considérant que le conseil d'administration confie la présidence de
l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif à Madame Sophie
CURDY.*

Nombre de membres :

- **En exercice** : 8
- **Présents** : 6
- **Absents** : 2
- **Votants** : 5

Délibération n° 2025-01-02

Objet : Approbation du compte
administratif – exercice 2024 du
budget du CCAS

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 tel que détaillé ci-dessus ;
- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2025

La Secrétaire



Sophie CURDY



Le Président,



Régis FORESTIER



COMMUNE DE MIEUSSY



**Centre Communal
d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heure trente
 Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session
 ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Régis
 FORESTIER, Président,

Date de convocation : 28/03/2025

Présents : Régis FORESTIER, Sophie CURDY, Séverine DESESQUELLES, Annie
 BAUD, Nicolas JACQUARD, Nathalie GILSON

Absents : Lucie LEFEVRE, Nathalie GONCALVES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

*Vu la transmission au conseil municipal du document budgétaire BP 2025
 Budget général dans le délai de 12 jours précédant son vote, soit le 14 mars
 2025,*

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif pour
 l'exercice 2025 concernant le budget du CCAS M57.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget du CCAS, arrêté
 comme suit :

		Dépenses 2025	Recettes 2025
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	9 798.48 €	5 200 €
	Section d'investissement	0 €	0 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		4 598.48 €
	Report en section d'investissement (001)		
TOTAL (réalisations + reports)		9 798.48 €	9 798.48 €

Nombre de membres :

- **En exercice** : 8

- **Présents** : 6

- **Absents** : 2

- **Votants** : 6

Délibération n° 2025-01-04

Objet : Adoption du budget
 primitif du budget du CCAS (M57)
 et vote du taux de fongibilité –
 exercice 2025

- **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre
- **AUTORISE M.** Le Président à procéder à compter du 01 janvier 2025, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2025

La Secrétaire



Sophie CURDY



Le Président,



Régis FORESTIER



COMMUNE DE MIEUSSY



Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heure trente
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Régis
FORESTIER, Président,

Date de convocation : 28/03/2025

Présents : Régis FORESTIER, Sophie CURDY, Séverine DESESQUELLES, Annie
BAUD, Nicolas JACQUARD, Nathalie GILSON

Absents : Lucie LEFEVRE, Nathalie GONCALVES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2024 du CCAS,
Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de constater les
résultats suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	7 771.24 €
Recettes (b)	7 160.90 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-610.34 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	5 208.82 €
Résultat fonctionnement (e=c+d)	4 598.48 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une
délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Président propose au
conseil de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 sur le
BP 2025.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'UNANIMITE :

Nombre de membres :

- **En exercice** : 8

- **Présents** : 6

- **Absents** : 2

- **Votants** : 6

Délibération n° 2025-01-03

Objet : Affectation du résultat –
exercice 2024 – budget du CCAS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

S²LO

ID : 074-217401835-20250403-DELCCAS20250103-BF

▪ PROCÉDE à l'affectation du rés

Affectation sur BP 2025

Au compte 002 Report à nouveau (recettes) Excédent de fonctionnement reporté

4 598.48 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2025

La Secrétaire



Sophie CURDY



Le Président



Régis FORESTIER



COMMUNE DE MIEUSSY



**Centre Communal
d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heure trente
 Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session
 ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Régis
 FORESTIER, Président,

Date de convocation : 28/03/2025

Présents : Régis FORESTIER, Sophie CURDY, Séverine DESEQUELLES, Annie
 BAUD, Nicolas JACQUARD, Nathalie GILSON

Absents : Lucie LEFEVRE, Nathalie GONCALVES

RAPPORTEUR : Madame Sophie CURDY

Il est présenté aux membres du Conseil d'Administration les propositions
 d'attribution de subventions pour l'année 2025 :

Nombre de membres :

- **En exercice** : 8

- **Présents** : 6

- **Absents** : 2

- **Votants** : 5

Délibération n° 2025-01-05

Objet : Vote des subventions
année 2025

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2025
Association des sclérosés en plaques	100
Dons d'organes ADOT 74	100
Association lutte contre la mucoviscidose	100
Secours catholique	200
France ALZHEIMER Haute Savoie	100
Association Traumatés Crâniens de Haute Savoie	100
Fédération Française Ataxie de FRIEDREICH	50
Banque Alimentaire	100
Les restos du cœur	100
Visites malades dans les ETS hospitaliers VMEH SAINT Jeoire	150
Nous aussi CLUSES Aller Plus HAUT	100
Service a domicile de Cluses	100
Association Locomotive	100
Association Paralysés de France	50
ALBEC	250
Espaces Femmes : violences conjugales	100
Cœur d'Agathe	50
ANAPEDYS	100
HANDISPORT	50
Total	2000

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2025 tel que présenté dans l'exposé ci-avant pour un montant total de **2 000 €** ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au
Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2025

La Secrétaire



Sophie CURDY



Le Président



Régis FORESTIER